

1 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération en date du 14 décembre 2015, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Encaissements d'indemnités de sinistres

- Acceptation du chèque de remboursement de MMA d'un montant de 2 674,93 € pour le règlement du sinistre choc de véhicule contre un lampadaire le 16 mai 2015.

- Acceptation du chèque de remboursement de PNAS d'un montant de 3 000 € pour l'aboutissement du recours pour le montant de la franchise suite au sinistre choc de véhicule contre des armoires électriques 3 chemin des Founottes le 11 décembre 2014.

- Acceptation du chèque de remboursement de la MATMUT d'un montant de 3 568,72 € pour l'aboutissement du recours suite au choc de véhicule contre un feu tricolore boulevard Churchill le 11 septembre 2015.

- Acceptation du chèque de remboursement de PNAS d'un montant de 629,77 € correspondant au solde de l'indemnité suite au choc de véhicule contre un feu tricolore boulevard Churchill le 11 septembre 2015.

- Acceptation du virement d'un montant de 840 € de HOWDEN Assurances correspondant à l'indemnité suite aux dommages causés au tableau «Portrait de Charles Fourier» de Gigoux le 16 mars 2015 lors de son transfert dans les réserves de Port Citeaux.

- Acceptation du chèque de 541,21 € de PNAS et du chèque de 3 066,85 € d'AVANSSUR correspondant au règlement de l'indemnité suite au choc de véhicule contre un ensemble de jalonnement au giratoire route de Franois le 5 décembre 2015.

- Acceptation du chèque de 110,70 € de la MATMUT correspondant au règlement de l'indemnité suite au choc de véhicule contre la borne rue de la République le 5 janvier 2016.

- Acceptation des chèques de 601,16 € et de 22,44 € du Crédit Mutuel correspondant au règlement de l'indemnité d'un véhicule de la Ville accidenté le 14 avril 2016 à la Citadelle.

- Acceptation du chèque de 1 178,91 € de la MACIF correspondant au règlement de l'indemnité suite au choc de véhicule contre un lampadaire rue des Chaprais le 24 octobre 2015.

- Acceptation du chèque de 707,25 € de la MAAF correspondant au règlement de l'indemnité suite au choc de véhicule contre un feu tricolore place Leclerc le 11 février 2016.

- Acceptation du chèque de 351,91 € de l'assurance AVANSSUR correspondant au règlement de l'indemnité suite au choc de véhicule contre trois bornes SERI rue de Chalezeule le 20 avril 2016.

- Acceptation d'un chèque de 1 415,83 € du Crédit Mutuel correspondant au règlement de l'indemnité d'un véhicule de la Ville accidenté le 19 novembre 2015.

II - Acceptation de dons et legs

Décision n° DIV.16.00.D1 du 13 avril 2016 portant acceptation de diverses donations au profit de la Ville de Besançon - Musée de la Résistance et de la Déportation.

III - Contentieux

- Affaire Commune de Besançon c/ M. R. et Mme C. : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une assignation à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Besançon lors d'une audience en référé le 19 avril 2016.

La Ville a sollicité l'évacuation forcée de M. R. et Mme C. des parcelles EO n° 293 et 101 situées à l'angle de la rue d'Artois et de l'avenue d'Ile de France, appartenant au domaine privé communal, et sur lesquelles les intéressés avaient installé un cirque sans autorisation.

Par une ordonnance rendue le 20 avril 2016, le juge des référés a ordonné, si besoin avec le concours de la force publique, l'expulsion de M. R. et de Mme C. des parcelles communales ainsi que l'évacuation du matériel utilisé dans le cadre de leur activité de cirque. Les intéressés ont quitté les lieux le jour-même du prononcé de la décision.

- Affaire Commune de Besançon c/ famille S. et autres : Référé mesures utiles de la commune de Besançon devant le Tribunal Administratif de Besançon le 15 avril 2016 en vue d'obtenir l'expulsion immédiate de la famille S. et autres, occupants sans titre de parcelles du domaine public de la Ville situées rue Albert Thomas à Besançon, au besoin avec le concours de la force publique.

Les occupants sans titre ayant libéré les lieux avant l'audience, le Président du Tribunal Administratif de Besançon a rendu une Ordonnance de non-lieu à statuer le 19 avril 2016.

- Affaire Commune de Besançon c/ occupants sans titre : Référé mesures utiles de la commune de Besançon devant le Tribunal Administratif de Besançon le 18 mai 2016 en vue d'obtenir l'expulsion immédiate de tous les occupants sans titre de la parcelle AD 60, appartenant au domaine public de la Ville de Besançon, et située route de Belfort à Chalezeule, au besoin avec le concours de la force publique.

Les occupants sans titre ayant libéré les lieux avant l'audience, le Président du Tribunal Administratif de Besançon a rendu une Ordonnance de non-lieu à statuer le 23 mai 2016.

IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Architecture et Bâtiments			
Marché de conception et suivi travaux d'un PC sécurité	22/12/2015	INGENIS CONSULTING 21850 ST-APOLLINAIRE MICHEL FORQUET CONSULTANT 21850 ST-APOLLINAIRE	47 400 € HT
Travaux de réaménagement du magasin voirie bâtiments 9-10 Lot n° 2 : bardage	26/03/2016	HALLE PAYS DOLOIS 39500 TAVAUX	63 580 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Travaux de réaménagement du magasin voirie bâtiments 9-10 Lot n° 3 : surtoiture double peau	26/03/2016	HALLE PAYS DOLOIS 39500 TAVAUX	103 200 € HT
Travaux de réhabilitation du pavillon directeur de l'observatoire pour installer la COMUE Lot n° 7 : chauffage	08/04/2016	FRANC-COMTOISE DE CONFORT 39100 DOLE	52 041,52 € HT
Travaux d'aménagement des ex locaux Transdev en atelier décors pour le CDN Lot n° 1 : maçonnerie	08/04/2016	STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION BISONLINE 25000 BESANÇON	30 011,70 € HT
Marché de prestation de relevés de plan sous le logiciel revit architecture	11/04/2016	IDEGEO 21000 DIJON	Maximum : 200 000 € HT
Travaux de restauration de la station d'épuration Port Douvot Lot n° 4 : bardage métallerie isolation	18/04/2016	SMAC SUD-EST 25320 CHEMAUDIN	75 000 € HT
Travaux d'installation de systèmes de signalisation de présence dans les écoles de la Ville de Besançon	24/04/2016	ANTENNES ANDRE PEPIOT 25000 BESANÇON	Maximum : 200 000 € HT
Département Eau et Assainissement			
Renouvellement de canalisations d'eau potable, reprise des branchements d'eau potable, réhabilitation du collecteur d'assainissement Avenue Léo Lagrange	14/04/2016	GIROUD GARAMPON 38620 MASSIEU	347 877,43 € HT
Location de systèmes de pompage pour relever les eaux usées de la Ville de Besançon	21/04/2016	TELSTAR 88150 THAON-LES-VOSGES	Maximum : 150 000 € HT
Travaux de chaudronnerie et de métallerie principalement dans le cadre de la sécurisation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement de la Ville de Besançon	25/04/2016	OUDOT DEVELOPPEMENT 25330 BOLANDOZ SODEX OBLIGER 25480 MISEREY-SALINES	Maximum : 1 400 000 € HT
Direction Grands Travaux			
Rénovation de l'aire de lavage des Prés de Vaux	31/03/2016	HEITMANN ET FILS 25410 VELESMES-ESSARTS	38 952,25 € HT
Direction Parc Automobile et Logistique			
Acquisition d'un châssis cabine équipé d'une balayeuse aspiratrice	23/03/2016	MATHIEU SA 62000 ARRAS	161 453 € HT
Marché subséquent à l'accord-cadre pour l'acquisition de véhicules Lot n° 5 : fourgon 1 000 kg - diesel	25/04/2016	EST AUTO FORD 25058 BESANÇON CEDEX 5	29 282,76 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction Police Municipale et Tranquillité Publique			
Fourniture, entretien de pistolets à impulsion électrique	27/04/2016	TOE ARMS 67404 ILLKIRCH	Minimum : 75 000 € HT Maximum : 190 000 € HT

V - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Direction Grand Travaux				
Restauration du rempart du Moulin Saint-Paul Avenant n° 1 : Evacuation de déchets pollués en déchetterie professionnelle spécialisée	HORY MARCAIS 21016 DIJON	133 775,57 € HT	9 489,08 € HT	
Réseaux Centre-Ville - Moncey Avenant n° 2 : Réseau eau potable et assainissement : modification de branchement et modification de conduite. Réseau éclairage public : modification et prolongation du réseau	BONNEFOY 25660 SAONE	468 787,50 € HT + avenant n° 1 : + 25 457,03 € HT	21 161,64 € HT	CAO Groupement de commande en date du 11/03/2016
Direction Voirie et Déplacements Urbains				
Gestion et exploitation du stationnement payant sur voirie, des parcs de stationnement et de la fourrière municipale Avenant n° 6 : Cet avenant n° 6 a pour objet la prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2016 (soit une prolongation de 6 mois)	Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement 71850 CHARNAY LES MACON	8 360 373,40 € HT + avenant n° 1 : + 11 707 € HT + avenant n° 2 : + 6 450 € HT + avenant n° 3 : + 127 198,29 € HT + avenant n° 4 : sans incidence + avenant n° 5 : + 36 357 € HT	899 749,68 € HT	12/02/2016

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos Avenant n° 4 : Afin de renforcer l'attractivité du service VéloCité et d'augmenter le périmètre du réseau, 5 bornettes (ou point d'attache) supplémentaires seront mises à disposition	Société JC Decaux France 92523 NEUILLY SUR SEINE	1 635 301 € HT + avenant n° 1 : sans incidence + avenant n° 2 : sans incidence + avenant n° 3 : + 162 170,38 € HT	7 217 € HT	08/04/2016
Mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos Avenant n° 5 : Dans le cadre de la mise en service de la ligne TCSP, 9 abris supplémentaires seront mis à disposition	Société JC Decaux France 92523 NEUILLY-SUR- SEINE	1 635 301 € HT Avenant n° 1 : sans incidence Avenant n° 2 : sans incidence Avenant n° 3 : + 162 170,38 € HT Avenant n° 4 : + 7 217 € HT	70 000 € HT	08/04/2016

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce que vous êtes d'accord ? Il n'y a pas de remarque, c'est bien ce qu'il me semblait».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.